

Validation des acquis



Les dispositifs de valorisat

VAPP		
OBJECTIF	Reprendre des études.	Obtenir un diplôme valorisant les acquis
CE QUE PERMET LE DISPOSITIF	Présenter une candidature à l'entrée en formation grâce à l'expérience professionnelle et personnelle sans avoir le diplôme inférieur requis. Attention, ce dispositif ne valide pas la ou les année(s) dispensée(s). <i>Exemple</i> : J'ai le bac et une expérience professionnelle conséquente qui me permet de demander une VAPP en vue d'intégrer une 3ème année de licence.	Obtenir l'intégralité d'un diplôme en just <i>Exemple</i> : Je suis fc démarche VAE en v
CONDITIONS	Accessible à tout adulte en reprise d'études sans condition réglementaire. Cas particuliers : <ul style="list-style-type: none"> - Les candidats non titulaires d'un baccalauréat ou équivalent doivent avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et être âgés d'au moins vingt ans. - Les candidats inscrits au diplôme prérequis et n'ayant pas satisfait aux épreuves de contrôle de connaissance doivent observer un délai de 3 ans avant le recours à la VAPP. 	Accessible à toute p formation, sa nation en lien direct avec l Sont pris en compte salariées ou non, bé En cas d'activité à t complet. Les expériences ac prise en compte (st
PROCÉDURE	La demande de VAPP se fait en complément d'une candidature à une formation en cochant la case VAPP dans votre dossier de candidature. Un dossier VAPP vous sera alors transmis par mail avec la liste des pièces justificatives à joindre. Un atelier d'aide à l'élaboration du dossier vous sera alors proposé.	La VAE comprend c 1. Le dépôt d'une d de faisabilité) apr expérience. 2. L'étude de la rec (avis pédagogique 3. La rédaction du c l'expérience et le d'un accompagn (ateliers collectifs 4. Le passage deva
DÉCISIONS POSSIBLES	La Commission pédagogique après étude de votre demande statuera sur : <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à la formation - Un parcours individualisé - Un refus 	Le jury VAE statuer <ul style="list-style-type: none"> - Une validati - Une validati individualisé - Un refus
FINANCEMENT	L'étude du dossier VAPP est gratuite. Pour la reprise d'études en tant que telle, veuillez-vous reporter aux informations suivantes indiquées dans la rubrique du site « Reprise d'études »	La VAE peut être fir Plan de développem
LOI	(Décret N° 85-906 du 23 août 1985 Abrogé) Décret N° 2013-756 du 19 août 2013	Code de l'éducation Articles R. 613-32 e

Mis à jour le 04 février 2019

Faire une demande de VAE

[Dossier de faisabilité VAE](#)

[Formulaire CERFA](#)

[Notice explicative de la demande de recevabilité VAE](#)

Portail de la VAE

[En savoir plus](#)

Informations utiles

Le dépôt des dossiers de recevabilité VAE sera suspendu **entre le 31 mai et le 1er septembre 2018**. Aucun dossier ne sera traité dans cet intervalle. Merci de votre compréhension

<https://formation-continue.parisnanterre.fr/validation-des-acquis-783131.kjsp?RH=1498471418548>